

La fin de deux beaux arbres

Autor(en): **Farron, P.-E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **91 (1940)**

Heft 10

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785501>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

appliquant le système du chevron, la densité du drainage peut être réduite. Il sera souvent indiqué d'établir, tout d'abord, les chevrons et de compléter ensuite par les fossés qui s'avèreront nécessaires.

Le boisement naturel des ados de fossés est très fréquent et très appréciable. Il a toutefois un inconvénient, c'est celui de créer des rideaux le long des drainages, sans véritablement recouvrir et occuper l'ensemble de la surface. Les chevrons d'assainissement parent à cet inconvénient, puisqu'ils sont répartis sur l'aire entière et permettent la constitution de groupes compacts et solides, au lieu de rangées d'arbres.

* * *

En résumé, l'avantage du chevron d'assainissement consiste, tout d'abord, dans le fait qu'il peut être établi isolément et sans travaux de drainage préalables. Secondement, il offre les conditions les plus favorables pour la constitution et le développement d'un bouquet. Troisièmement, il permet de couvrir une surface entière, sans exiger pour cela une densité extrême des fossés de drainage.

Rob.-Ch. Gut.

La fin de deux beaux arbres.

Tout promeneur, se rendant de Tramelan à Saignelégier, ne manque pas, lorsqu'il arrive en vue du joli hameau des *Cerlatez*, d'être saisi par la beauté et la pureté de ce paysage. Comme écrasées par un ciel immense, de larges et basses demeures aux façades blanches s'étirent en une longue file d'une pittoresque irrégularité, à la lisière d'un vaste pâturage rempli de sonnailles, dans un cadre superbe de gros épicéas séculaires. Le prototype des paysages des Franches-Montagnes !

Le voyageur, même le moins attentif, aura sans doute remarqué la forme toute particulière de l'un de ces grands arbres, isolé à proximité immédiate des maisons. C'était un épicéa candélabre ou « gogant », d'une taille peu ordinaire, la souche mesurant 2 mètres de diamètre. Plusieurs des branches de ce chandelier géant, à elles seules, auraient formé des arbres de taille déjà très respectable. Ce monument naturel remarquable a subi, pendant plus de deux siècles, les vicissitudes du dur climat des Franches-Montagnes, résistant stoïquement à maints coups de tonnerre et à bien des rafales, qui jamais n'arrivèrent à le vaincre. Cet arbre, contemporain d'une très longue histoire, s'étendant de la fin du règne de Louis XIV jusqu'à la fin de celui de la 3^{me} République, n'aura pas assisté au déchaînement de l'effroyable guerre qui secoue actuellement notre continent, puisqu'au printemps 1939, les

autorités prononcèrent sa condamnation, aussitôt suivie d'exécution. Cette mesure était du reste aussi justifiée que regrettable, l'arbre dépérissant visiblement — comme en témoigne la photographie prise à ses derniers jours — et devenant un danger évident pour les bestiaux qu'il abritait si souvent, ainsi que pour les gens de l'entourage. Alors la presse locale ne manqua pas de relater que cet arbre, unanimement regretté, avait produit le nombre impressionnant de 57 stères de bois de chauffage, ce qui représentait un beau tas de bois. En admettant un volume plein de 0,7 m³ par stère, l'arbre aurait ainsi cubé 40 m³. Il est assez intéressant d'examiner de près le rendement financier de cette exploitation, ce que je suis arrivé à faire, grâce aux renseignements précis qui m'ont été donnés par M. Urbain Québatte, garde forestier de Saignelégier.

Le façonnage de notre épicéa a été adjugé au prix de 4,80 fr. le stère; la caisse communale eut ainsi à verser la somme de 273 fr. à la main-d'œuvre. Le produit de la vente de ce bois, à vrai dire de qualité assez médiocre, s'est monté à 513 fr., soit 9 fr. par stère. Ainsi, le produit net de cette exploitation a été de 240 fr., autrement dit, de 6 fr. par mètre cube. Les gros arbres branchus de nos pâturages boisés, vivant à l'état isolé, dont l'utilité la plus évidente est de servir d'abris aux bestiaux, par les gros temps aussi bien que par les grandes chaleurs, doivent, en fin de compte, procurer des rendements nets par mètre cube du même ordre que celui de notre « gogant ».

Je pense intéresser les lecteurs du *Journal*, en établissant une comparaison avec un autre arbre géant, un sapin blanc cette fois, ayant prospéré en massif dans un bosquet d'un pâturage voisin. Il s'agit du gros sapin de la *Combe du Locle* (commune de Saignelégier, également), que l'ouragan du 2 novembre 1930 avait malheureusement brisé à une hauteur de 22 m et dont j'avais déjà parlé ici, à l'occasion d'un autre article. Cet arbre de 1,60 m de diamètre, à 1,30 m du sol, et dont la hauteur totale était voisine de 40 m, était âgé de 230 ans. Dépourvu de toute tare, il avait un fût rectiligne, sans branches, de 15 m environ. Il a été débité en billes de bois d'œuvre de belle qualité, cubant 20,48 m³, et environ 8½ stères de bois de feu, ce qui fait au total 26,5 m³. Le bois de service a été acquis par l'usine de parqueterie de Bassecourt, au prix de 36 fr. le mètre cube (en 1931), ce qui, pour ce seul arbre, permit de réaliser la coquette somme de 737 fr., alors que les déchets débités en stères ont rapporté 70 fr. Le produit brut total a donc été de 807 fr., soit 30,50 fr. par mètre cube (12,80 fr. pour l'épicéa cancélabre). Les travaux de façonnage ont été payés à forfait à raison de 100 fr., d'où résulte un produit net de 707 fr., soit 26,70 fr. par mètre cube (au lieu de 6 fr. pour l'épicéa des Cerlatez). On fera peut-être remarquer avec raison que le sapin a bénéficié, en 1931, d'une situation du marché autrement plus favorable que l'épicéa en 1939; mais malgré cela, les chiffres indiqués conservent toute leur éloquence et militent incontestablement en faveur du cantonnement. En culture sylvo-pasto-

rale, les arbres isolés ne devraient être qu'exceptionnels. Les deux exemplaires remarquables dont nous venons de parler, pourtant si différents, voire même si opposés dans tous leurs caractères, contribuèrent cependant, tous deux dans une égale mesure, à la sereine beauté de nos pâturages francs-montagnards.

P.-E. Farron.

NOS MORTS.

† Christian Zinsli, inspecteur forestier d'arrondissement, à Bonaduz.

Christian Zinsli est né en 1889, à Valendas, sa commune d'origine. Il fit les études primaires dans cette dernière, tandis que les secondaires eurent lieu à l'école d'Ilanz. Après quoi, son père, maître secondaire, ayant reçu un appel à Coire, il put entrer dans la section scientifique de l'école cantonale de cette ville. Ayant obtenu son brevet de maturité, il passa par la division forestière de l'E. P. F., à Zurich. A l'achèvement de son stage pratique, dans l'Entlibuch et dans le canton de Vaud, il subit l'examen d'Etat en 1914.

Le premier poste qu'occupa Chr. Zinsli, dès 1915, fut celui d'inspecteur des forêts de la commune de Schuls. Sa tâche principale consista dans l'élaboration du premier plan d'aménagement de ces forêts, basé sur un inventaire intégral de celles-ci et qui devait fournir la base pour la gérance de ce vaste domaine.

Mais, peu après, soit en 1917, le défunt fut appelé à revêtir les fonctions d'inspecteur forestier de la ville de Coire. Il s'agissait là d'un poste occupé déjà par de nombreux prédécesseurs, dans lequel il fallait tout à la fois maintenir l'administration au niveau précédent, tout en cherchant à l'améliorer en tenant compte des progrès de la science forestière. Or, on se souvient que, pendant la guerre mondiale, le rendement de la forêt suisse a atteint un niveau inconnu jusqu'alors, mais qui ne put, naturellement, se maintenir que durant une brève période. Et alors qu'à son début les dépenses purent être maintenues dans des limites raisonnables, elles ne tardèrent pas à augmenter rapidement, tandis que les prix subirent une forte baisse. Si bien qu'au bout de peu de temps, le rendement net des forêts tomba à un niveau difficile à supporter. Ces circonstances défavorables ne manquèrent pas de susciter maintes critiques, même dans des domaines où elles ne se justifiaient en aucune façon. A cela vinrent s'ajouter des querelles entre les différents dicastères de l'administration communale, touchant le montant des salaires. Or, dans ces discussions, on ne fit pas toujours preuve de la compréhension voulue vis-à-vis des prétentions formulées par l'administration forestière. On se figure facilement quel devait être, dans pareille situation, l'état d'âme de Christian Zinsli, homme consciencieux, modeste et redoutant toute polémique. Aussi bien quand, en 1925, le poste d'inspecteur forestier de l'arrondissement de Bonaduz,